

L'an deux mil vingt-trois, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Pougues-les-Eaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie CANTREL, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 octobre 2023

Etaient présents : M Gilles BERTRAND, Mme Claire NEDELLEC, M Jean-Michel DUPONT, Mme Françoise BENAS, M Vincent BERTHELOT adjoints ; Mme Marie-Pierre DUVERGER-MALOUX élue déléguée ; M Jean-Louis MARCEAU, Mme Elide SANCHEZ, M Patrick GUYON, Mme Claudine BILLET, M François WEIGEL, M Jean Claude JOURNET, Mme Séverine FAVARD, conseillers.

Absents excusés : Mme Bernadette HOSPITAL procuration donnée à M Gilles BERTRAND, M Louis MINEL procuration donnée à M Jean-Louis MARCEAU, M Cyrille GODARD procuration donnée à M Jean-Michel DUPONT, Mme Camille DABKOWSKI procuration donnée à Mme Séverine FAVARD, M Sébastien DUDRAGNE procuration donnée à Mme Sylvie CANTREL.

Secrétaire de séance : Françoise BENAS

N° 23 – 49 : Tarifs 2024 d'occupation du parc Saint Léger

Vu la nécessité de fixer les redevances d'occupation temporaire privative du domaine public,
Vu les propositions de la commission finances réunie le 9 octobre dernier,
Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer, les redevances d'occupation temporaire privative du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Droits d'occupation du pavillon des sources* (hors associations pouguoises) :

- Droit d'occupation à la journée 24h (9h/9h) en semaine : 150 €
- Forfait de location du vendredi 16h au lundi 9h : 250 €

Droits d'occupation du parc Saint Léger* (hors associations pouguoises) :

- 120 € par jour pour toute association non Pougnoise utilisant le parc pour des manifestations (ex : brocante, vide grenier)
- Forfait de location du vendredi 16h au lundi 9h ou jour férié : 200 €

Droits d'occupation du parc Saint Léger incluant le pavillon des Sources*:

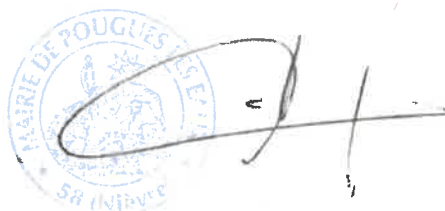
- 250 € par jour pour toute manifestation organisée hors associations Pougnoises (ex : brocante, vide grenier)
- Forfait de location du vendredi 16h au lundi 9h ou jour férié : 350 € (hors association Pougnoise)

Un chèque de caution 1 000 € sera obligatoirement fourni pour chaque réservation.

*Toute demande d'occupation du parc devra faire l'objet d'une autorisation délivrée en mairie au minimum 15 jours à l'avance, accompagnée d'une attestation d'assurance.

Pour copie certifiée conforme, le 26 octobre 2023,

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE POUQUES" at the top and "58 11100" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a tree. The signature is a stylized, cursive script that overlaps the right side of the stamp.